



Date de publication : 20 mars 2025

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau à Madame Simone KAMYCKI, Directrice Régionale des Pays de la Loire, le 12 décembre 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Gilles BONAL, Directeur départemental de la Sarthe et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Caroline JACQUEMART, adjointe au Directeur départemental de la Sarthe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale du Mans.

M. Gilles BONAL peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Nantes, le 9 septembre 2024

Simone KAMYCKI